



Christian LABALME, Maire de Curtafond,
et son conseil municipal, ont le plaisir de vous inviter à



L'inauguration de l'Escale Bressane

Le samedi 6 novembre 2021 à 10h00

À cette occasion, Monsieur Gérard GALLET,
ancien maire, se verra remettre la médaille du Sénat par
Monsieur le sénateur Patrick Chaize ainsi que le titre de
maire honoraire

Dans un souci d'organisation, veuillez nous confirmer votre
présence à l'aide du coupon joint.

Pass sanitaire
obligatoire



Respect des
gestes barrières

Escale Bressane - 399, route du village - 01310 Curtafond
04 74 30 41 82 - secretariat@curtafond-mairie.fr



Inauguration de l'Escale Bressane

Le 6 novembre, à partir de 13H30, pour clôturer l'inauguration de l'Escale Bressane, le maire et son conseil municipal vous proposent **un moment de partage** autour d'un repas avec animation, ouvert uniquement aux habitants de Curtafond.

Au menu :

- Tajine de poulet préparé sous vos yeux
- Fromage blanc
- Dessert
- Café
- **Boissons, dessert, café et animation offerts par la municipalité**

Prix : 10,00 € par adulte et 6,00€ pour les enfants de moins de 10 ans.

Pour cet évènement, le Pass Sanitaire vous sera demandé.

Inscription obligatoire au cocktail et / ou au repas à l'aide du coupon présent ci-dessous.

Le coupon et le règlement devront être déposés **au plus tard le 25 octobre 2021** dans la boîte aux lettres de la mairie.

Règlement de préférence par chèque à l'ordre de l'association Créanim qui nous aidera pour l'encaissement des règlements.

ATTENTION, pour le repas, le nombre de places est limité, inscrivez-vous vite !

Bulletin de participation à l'inauguration de l'Escale Bressane le 6 novembre 2021 (Cocktail - repas)

Cocktail	Participation au cocktail	OUI	NON
	Nombre de Personnes présentes :		

Repas	Repas	Prix	Nombre	Total
	Adulte	10,00€		
	Enfant	6,00€		
	Montant du chèque à l'ordre de Créanim :			

Nom et prénom : _____ Tel : _____

Sera accompagné(e) de : (indiquer le nom et prénom de chacun des participants)

.....

.....

.....

.....